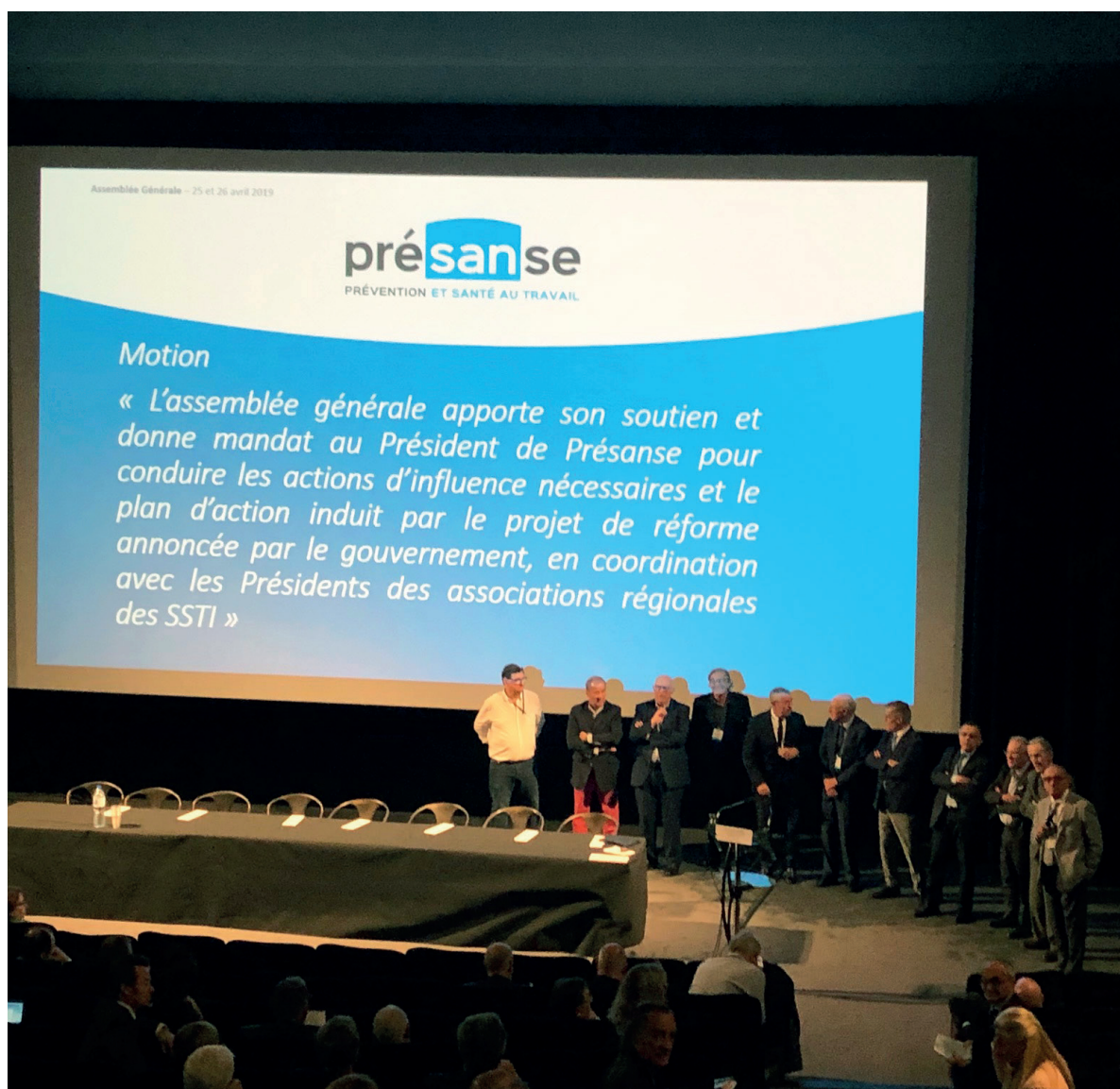


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRÉSANSE

Compléter l'état des lieux et construire sur la base des réalités de terrain

Dans le prolongement des réflexions des années précédentes sur l'adaptation nécessaire de l'action des SSTI et sur les évolutions permettant finalement aux textes et aux pratiques de terrain de se rejoindre, et dans le contexte d'une nouvelle réforme en préparation, l'Assemblée Générale de Lyon de 2019 s'est attachée à affiner et enrichir l'état des lieux posé par le rapport dit « Lecocq », mais aussi et surtout à formuler des propositions pour la suite.



La motion adoptée lors de l'Assemblée générale de Présanse, vendredi 26 avril dernier.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Assemblée Générale de Présanse

Enjeux de la réforme à venir et propositions du réseau des SSTI

6 Étude Harris Interactive pour Présanse

Enjeux de santé et de sécurité au Travail

DPST

8 Risque routier au travail

Une campagne de prévention initiée par la Sécurité routière

8 Enquêtes de branche

Des données indispensables à collecter pour le 20 mai

VIE DES RÉGIONS

9 Salon Préventica

Congrès Santé et Sécurité au travail de mai 2019 à Paris

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

10 Formation professionnelle

Les SSTI dans le champ d'intervention de l'Opco Santé

MÉDICO-TECHNIQUE

11 Journée d'information Médecins-Relais – 27 juin 2019

Préprogramme

12 Partenaires Santé-Travail

Focus sur les dernières publications de l'INRS

13 56^{èmes} Journées Santé-Travail de Présanse

Extension de l'appel à communication jusqu'au 24 mai 2019

13 Commission Systèmes d'Information

Innovations informatiques en Santé

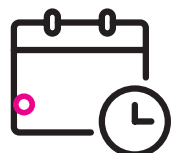
14 Le portail EMPRITE d'OPSAT

Un outil d'évaluation pour piloter la prévention dans l'entreprise

JURIDIQUE

16 Amiante

Elargissement de l'indemnisation du préjudice d'anxiété



N'OUBLIEZ PAS !
13 juin 2019

Journée d'étude

Hôtel Marriott Opera
Ambassador - Paris 9^e

ÉDITORIAL

Chers Adhérents,

Tenue les 25 et 26 avril derniers à Lyon, l'Assemblée Générale de Présanse a de nouveau été un temps riche d'échanges pour les très nombreux SSTI participants qui ont manifesté ainsi leur mobilisation. Elle a aussi mis en lumière les spécificités territoriales, en même temps que le besoin de développer notre coordination.

C'est en effet à ce prix que nous pourrions repousser les critiques d'incohérence ou de manque de lisibilité de l'action des SSTI.

Le travail sur l'offre présenté en AG est une base crédible pour projeter notre activité. Pour autant, la mise en œuvre effective est un chantier que nous devons encore mener à bien. Je compte à ce titre sur la poursuite de l'implication des associations régionales pour réussir.

Ainsi, avons-nous acté le principe de la création d'une commission « veille et développement de l'offre », où toutes les régions proposeront un relais. Ce groupe de travail contribuera fondamentalement à la définition d'un cahier des charges que tous pourront à terme remplir, et au développement de l'innovation dans notre secteur. Une information complémentaire vous parviendra bientôt.

Par ailleurs, la présence simultanée de M. Monteil, membre du comité exécutif du Medef et président de la commission « animation du réseau régions et territoires », celle de M. Perrut, député du Rhône et vice-président de la commission des affaires sociales, ou encore celle de Mme Lecocq, députée du Nord et co-auteur du rapport « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée », fut un temps fort de notre assemblée générale pour partager les analyses et envisager une construction du système en bonne intelligence, en prise avec la réalité des territoires.

Mais ces journées ont également permis de mesurer que rien n'est encore acquis en la matière. Ainsi, les prochains mois seront-ils décisifs. Ils fixeront les bases d'un projet de loi qui pourrait être débattu dès la fin de cette année. La poursuite de notre mobilisation, dans l'unité que nous avons manifestée à Lyon, est plus que jamais indispensable.

J'associe pleinement les Présidents des associations régionales à cette action : ensemble nous pourrions faire entendre nos propositions constructives pour un système pérenne.

Serge Lesimple, Président de Présanse

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Béata TEKIELSKA, Sandra VASSY

Assistants :

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie CAYOL



► Il a ainsi été fait le choix, pour cette AG, comme dans l'orientation de l'action globale de Présanse, de repartir du réel et d'être force de propositions, en mettant l'intérêt des entreprises adhérentes avant toute chose.

En 2018, la finalisation du document intitulé "70 engagements" a déjà permis à l'ensemble de la profession de porter des messages convergents, de donner des chiffres sur l'activité (absents du rapport Lecocq), de présenter cette activité sous forme d'engagement de service, et de proposer des leviers d'efficacité à mettre en œuvre.

Sur cette base, les SSTI ont entrepris un travail de fond sur l'offre d'accompagnement de leurs entreprises adhérentes. Il est essentiel pour construire, crédibiliser et donner du sens à ces propositions. Qu'est-ce que les entreprises sont en droit d'attendre d'un SSTI en 2019 ?

C'est au prix d'un travail collectif structuré pour répondre à cette question que l'on pourra éviter que le dossier soit pris hors des réalités, par le prisme de la gouvernance, du financement ou du nombre de SSTI.

Ainsi, Présanse a-t-il fait un travail d'information systématique auprès de tous les interlocuteurs de l'Exécutif concernés par le dossier. Présanse a été auditionné par toutes les missions à l'œuvre ces dernières années ou encore ces derniers mois (Lecocq par 2 fois, Dharréville, Frimat) et le sera de nouveau par une mission sénatoriale prochainement.

L'Association prépare dans le même temps la phase législative à proprement parler en sensibilisant les parlementaires. Les représentants de SSTI présents à Lyon les 25 et 26 avril ont été invités à informer et à rencontrer leurs députés et sénateurs, afin de leur faire part de l'évolution du dossier et de leur communiquer les supports établis à leur intention, qui attestent de la vitalité des Services dans les territoires pour la prévention des risques professionnels.

Dans les jours prochains sera conduite une action de communication d'envergure valorisant les sondages d'Harris Interactive (voir pages 6-7 de ce numéro) et les enseignements de la journée du 12 mars. Cette dernière aura constitué un témoignage essentiel des capacités des SSTI à mener des actions de prévention ancrées dans un territoire, mais aussi à travailler de façon coordonnée.

“ L'Assemblée générale apporte son soutien et donne mandat au Président de Présanse pour conduire les actions d'influence nécessaires et le plan d'action induit par le projet de réforme avancée par le Gouvernement, en coordination avec les Présidents des associations régionales des SSTI. ”

En conclusion de son rapport moral, les membres de l'assemblée générale de Présanse ont voté à l'unanimité une motion pour affirmer leur soutien à M. Lesimple et lui donner mandat pour conduire les actions d'influence nécessaires et le plan d'action induit par le projet de réforme annoncée par le Gouvernement, en coordination avec les Présidents des associations régionales des SSTI.

Les représentants des Services de santé au travail interentreprises ont ainsi manifesté leur unité pour mener, au sein de Présanse, les actions de communication à venir et poursuivre le travail de transformation de leur activité dans l'intérêt même des entreprises et de leurs salariés. ■



Les députés Charlotte Lecocq et Bernard Perrut à l'Assemblée générale de Présanse | Crédit : Florent Dubray.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRÉSANSE

Enjeux de la réforme à venir et propositions du réseau des SSTI

Retour sur la journée d'étude de ce jeudi 25 avril à Lyon ayant fait intervenir Présanse, des représentants de SSTI, d'associations régionales ou du monde patronal, ainsi que deux parlementaires.

La journée d'étude précédant l'Assemblée générale ordinaire de Présanse aura cette année été l'occasion de faire le point sur la réforme du système de Santé au travail en préparation par le Gouvernement comme sur la réponse des SSTI.

La première séquence, en deux temps, se voulait une démonstration des réalités de terrain à prendre en compte dans la réforme et un état des lieux de l'action des SSTI sur ledit terrain. Ont ainsi été présentés un bilan de la journée du 12 mars, « *La prévention en action* » (voir IM. N°81, pages 4 et 5) : mobilisation et actions des 150 SSTI participants, retombées presse... et une première restitution du volet « employeur » du sondage Harris Interactive sur la perception et les attentes des chefs d'entreprise et salariés vis-à-vis des SSTI (voir pages 6 et 7 de ce numéro).

Ces éléments posés, la journée a bénéficié d'une intervention de M. Jean-Luc Monteil, représentant titulaire du Medef au Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (Coct). Décrivant l'entreprise comme un écosystème créateur de lien social et, de ce fait, un des seuls produisant des indicateurs permettant d'identifier ou de quantifier le bien-être ou le mal-être de la population, M. Monteil a souligné l'importance du suivi de santé dans ce cadre, et sa valeur ajoutée dans une approche globale de la santé.

Enfin, Mme Charlotte Lecocq, députée des Hauts-de-France et auteur du rapport dit « Santé Travail » paru en août 2018, et M. Bernard Perrut, député de la 9^{ème} circonscription du Rhône, sont venus échanger avec les SSTI participants sur la démarche et les ambitions du Gouvernement quant à la réforme à venir.

Si Mme Lecocq dit comprendre que la réception du rapport a pu apparaître comme brutale, elle a rappelé que ce texte constituait une base de réflexion et non un avant-projet de la loi à venir. Au final, ce temps d'échange plutôt constructif entre les SSTI et la députée aura permis aux premiers de faire entendre leurs interrogations légitimes (Quelle maîtrise des moyens par les SSTI sur les territoires ? Quel périmètre pour ce futur système ? Quels services pour quels publics ? Quid des SSTI autonomes ?) et à la seconde de redire la « forte volonté d'écoute et de co-construction » des parties prenantes de la réforme. Il faudra sans doute cependant

attendre l'avancée du travail de concertation au GPO du Coct pour voir se dessiner une image plus précise de la réforme.

La seconde séquence s'est portée sur les propositions des SSTI pour une offre renouvelée d'accompagnement des entreprises dans le champ de la Santé au travail. S'ouvrant sur une restitution de la synthèse nationale des travaux menés en région sur l'offre des services, elle a ensuite vu plusieurs SSTI présenter des innovations ou solutions existantes, analysées du point de vue des bénéficiaires.

Parmi ces présentations : l'outil d'auto-diagnostic de l'AST Grand Lyon, le renouvellement de l'approche salariés/employeurs grâce à de nouvelles technologies (APST 18, PST 66), l'aide au document unique par les SSTI de la région bourguignonne ou encore l'outil EMPRITE par l'OPSAT (voir pages 14 et 15 de ce numéro). Une présentation synthétique des innovations existantes en région et une proposition de plan d'action à venir pour prolonger ces travaux ont prolongé la séquence.

L'après-midi s'est conclu par une présentation des travaux du GIE *Portail d'Echanges de données en Santé-Travail* : en lien avec la CSI de Présanse, ce GIE travaille actuellement à la rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et lance une procédure d'appel à candidatures de SSTI souhaitant le rejoindre. L'objectif est d'avoir un outil opérationnel mi-2020.

Prochaines étapes : la journée d'étude de Présanse de juin qui sera l'occasion d'une revue et d'un échange des participants quant à leurs travaux respectifs sur l'offre, sous un angle opérationnel. Le partage d'éléments de langage commun, la valorisation d'un socle d'offre cohérent sur le territoire, et le travail sur la lisibilité de la tarification seront à l'ordre du jour.

Par ailleurs, la Commission « Veille et développement de l'offre » se verra aussi munie d'une lettre de mission émanant du Conseil d'Administration, et d'une méthode de travail.

Rendez-vous le 13 juin 2019, à Paris. ■

Une démarche d'élaboration du socle commun d'offres des services de santé au travail...

Une démarche de valorisation de l'offre des SSTI

Se mettre en situation de pouvoir la **SIMPLIFIER** puis de la « **MARKETER** », de la **PROMOUVOIR**



COMMUNIQUER avec des **MOTS ACCESSIBLES** pour le **GRAND PUBLIC**



VALORISER la **RICHESSSE** de ce que les SSTI réalisent



... aux objectifs d'inventaire et de réflexion prospectiv



Effectuer l'**INVENTAIRE DES SERVICES EXISTANTS** et des projets de service



Initier une démarche de **MISE en COMMU** de **PARTAGE**, et de structuration d'un **CATALOGUE DE SERVICES**



REPARTIR DU BESOIN « CLIENT » en envisageant leur expérience concrète de la santé au travail



Impulser une **DYNAMIQUE D'INNOVATION** collective

PRÉSANSE – Elaboration d'un socle commun régional de l'offre des SSTI – Synthèse nationale des travaux

Confidentiel © PMP

Les différents supports de communication de ces séquences peuvent être retrouvés en ligne sur Presanse.fr.

A la demande de plusieurs adhérents, le rapport d'activité des permanents de Présanse, présenté lors de l'AG ordinaire, est aussi rendu disponible.

A retenir
13 juin 2019
Journée d'étude
de Présanse
Paris 9^e

Plus d'infos sur le site www.presanse.fr

ÉTUDE HARRIS INTERACTIVE POUR PRÉSANSE

Enjeux de santé et de sécurité au travail

À l'heure où les partenaires sociaux se concertent sur l'avenir du système d'acteurs œuvrant dans le champ de la santé au travail en France, Présanse a cherché à mesurer et décrypter la perception qu'ont les employeurs de l'action des SSTI, pour ainsi contribuer à un état des lieux actualisé qui fonde les évolutions à venir sur la réalité du terrain.

Une étude nécessaire dans un contexte de réforme

Le rapport remis en août par la Députée du Nord Charlotte Lecocq, en réponse à une commande du Premier ministre, propose de transformer radicalement le modèle de la Santé au travail en France, faisant abstraction de la dynamique actuelle de transformation des Services de santé au travail interentreprises (SSTI) initiée depuis la loi Travail de 2016, et sans disposer de données sur l'image ou les résultats réels des Services.

Présanse a donc commandé au mois d'avril 2019, à l'Institut Harris Interactive, une enquête indépendante approfondie auprès d'un échantillon représentatif de 410 dirigeants d'entreprises de 1 à 249 salariés pour recueillir la vision de ses principales parties prenantes.

Le premier enseignement positif est que les sujets de Santé au travail sont perçus comme des enjeux prioritaires pour les employeurs du secteur privé.

Dès lors, quel regard les employeurs portent-ils sur les Services de santé au travail interentreprises ?

Pour 72 % des dirigeants de TPE/PME, les Services de santé au travail disposent d'une image positive et plus particulièrement dans les entreprises de plus de 50 salariés (85 %). Ils sont également 76 % à apprécier le professionnalisme des équipes et des intervenants. Les Services de santé au travail sont généralement considérés comme dignes de confiance (77 %), indispensables (68 %) et à l'écoute des besoins (60 %).

Cette perception contraste avec les verbatims plutôt négatifs recueillis par la mission conduite par Madame Lecocq et qui justifiaient pour partie une remise en cause profonde. Elle confirme, en revanche, les études de satisfaction conduites par les SSTI auprès de leurs entreprises adhérentes.

Un second volet de cette enquête a été réalisé sur les salariés : une restitution en sera faite à l'occasion du congrès Préventica Paris (voir page 9 de ce numéro). ■

Pour 72 % des dirigeants de TPE/PME, les Services de santé au travail disposent d'une image positive, et plus particulièrement dans les entreprises de plus de 50 salariés (85 %).

86 % des sondés valorisent la proximité géographique du SSTI par rapport à leur entreprise.

Pour 84 % de l'échantillon, cette proximité est jugée comme importante, voire prioritaire, pour l'avenir et la bonne conduite du système.

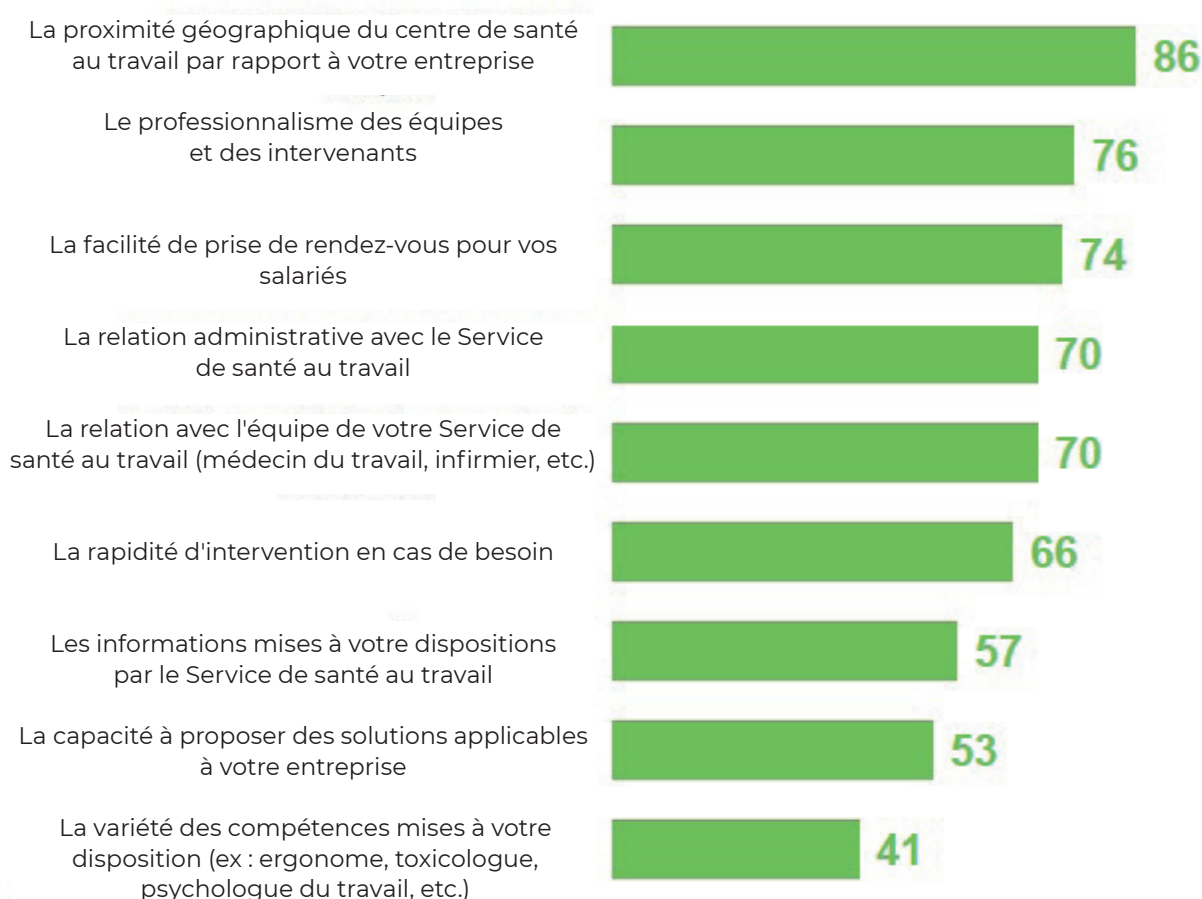
67 % des dirigeants estiment que leur entreprise a mis en place des actions en matière de santé et de sécurité au cours des 3 dernières années et le SSTI est apparu très nettement comme le principal acteur ayant accompagné l'entreprise.

72 % des dirigeants estiment que les décisions concernant les enjeux de santé et de prévention doivent être prises de manière collégiale entre la direction et les salariés de l'entreprise.

Les dirigeants se montrent surtout satisfaits concernant la proximité du centre de santé au travail et le professionnalisme des équipes

Plus précisément, êtes-vous satisfait(e) ou non de chacun des aspects suivants liés à votre service de santé au travail ?

- À tous, en % de réponses « Oui » -



Extrait du diaporama de Mme Magalie GERARD, présenté en AG de Présanse à Lyon.



RISQUE ROUTIER AU TRAVAIL

Une campagne de prévention initiée par la Sécurité routière

La 3^{ème} édition des Journées de la sécurité routière au travail se tiendra du 13 au 17 mai 2019. Les SSTI sont invités à relayer l'événement auprès de leurs adhérents.



Aujourd'hui encore, les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent chaque année par près de 6 millions de journées de travail « perdues ».

Afin d'inciter les différents employeurs (entreprises, collectivités, fonction publique, etc.) à organiser ces journées qui rendent la route plus sûre pour leurs collaborateurs, la sécurité routière met à disposition des

préventeurs une série d'outils de communication :

- ▶ Affiche de l'événement
- ▶ Bannière et vidéo pour réseaux sociaux...

Un espace numérique dédié aux employeurs, journees-securiteroutiereautravail.fr rassemble également un kit de communication personnalisable, des outils d'animation des journées en entreprise et des fiches conseils. ■

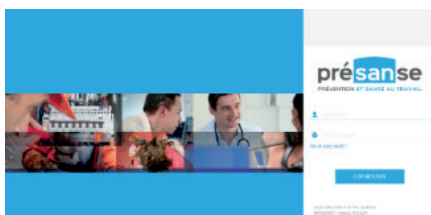
ENQUÊTES DE BRANCHE

Des données indispensables à collecter pour le 20 mai

Présanse est aujourd'hui le seul organisme à produire des indicateurs sur l'activité et les ressources des Services de santé au travail.

Plus que jamais d'actualité pour démontrer la capacité des SSTI à rendre compte de leur activité, les rapports de Présanse doivent être les plus représentatifs possibles, tant au niveau national que régional, pour garantir la fiabilité des données. La participation de chaque SSTI est dès lors indispensable à la production des données de qualité, notamment au niveau régional.

Ils doivent également être publiés au plus tôt, dans un souci de réactivité face aux diverses sollicitations des institutionnels ou des partenaires sociaux.



Dans ce contexte, Présanse invite les SSTI à respecter la date limite de saisie, fixée au **20 mai 2019**, et rappelle que la vérification des données par les Directions est indispensable avant la validation des formulaires. ■



Ressources :

Plateforme <https://presanse.qualios.com> ▶ Même identifiant et même mot de passe que les années précédentes :

- ▶ Rapports nationaux des 3 dernières années
- ▶ Synthèses régionales de la région de chaque SSTI
- ▶ Formulaires de saisie
- ▶ Guides de saisie
- ▶ Garantie de confidentialité et de conformité RGPD



Contact :

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter g.bourdel@presanse.fr



SALON PRÉVENTICA

Congrès Santé et Sécurité au travail de mai 2019 à Paris

Depuis 1997, les congrès/salons Préventica, dédiés à la Santé et à la Sécurité au travail, sont organisés sous le haut patronage du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, ainsi que du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, à raison de deux événements par an en régions.

De nombreux acteurs institutionnels nationaux et régionaux, CnamTS, INRS, MSA, ANACT, Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP), RSI sont partenaires de l'événement. Présanse a rejoint depuis 2017 cette liste d'acteurs, une convention de partenariat ayant été validée par le Conseil d'administration.

La prochaine édition aura lieu à Paris du 21 au 23 mai, au parc des expositions de la Porte de Versailles, Pavillon 3. La représentation du réseau sera présente, donnant l'occasion aux visiteurs d'aborder l'actualité de la prévention des risques professionnels avec le regard d'un opérateur profondément ancré dans les réalités de terrain.

Le premier jour verra ainsi Présanse, accompagné d'un membre du Département Politique & Opinion d'Harris Interactive présenter le volet « salarié » de l'enquête « *Enjeux de santé et de sécurité au travail* » (voir pages 6 et 7 de ce numéro). Quels regards les salariés portent-ils quant aux SSTI ? Comment jugent-ils les actions des SSTI ?

Cette restitution se tiendra le 21 mai de 12h30 à 13h15 au Pavillon 3 – Salle F (à confirmer).

Présentée par le directeur général Martial Brun, la communication de Présanse du deuxième jour portera cette année sur les éléments du système de Santé au travail que le Gouvernement souhaite réformer en 2019 :

"Le Gouvernement a annoncé la refonte du système de santé au travail français dans un souci de simplification et d'une plus grande efficacité. Cette réforme est susceptible d'impacter le premier réseau de prévention déployé dans toutes les entreprises du secteur privé : celui des Services de santé au travail interentreprises (SSTI). Mais, concrètement, quels sont les projets de transformation ? Quelle est l'activité des SSTI en 2019 ? A partir de chiffres de l'activité auprès de 1,5 million d'établissements et 15 millions de salariés, Présanse, qui fédère les SSTI au plan national, vous propose une analyse des enjeux et des options envisagées pour développer la santé des salariés et la performance des entreprises."

Cette conférence se tiendra le deuxième jour, mercredi 22 mai, de 15h15 à 16h en Salle Plénière 102.

Les SSTI franciliens seront également présents sur un stand commun "Santé-Travail IDF" sur la partie salon, et au sein du programme de conférences, avec, par exemple, une communication conjointe de l'ACMS et de l'AMETIF sur la co-construction des partenariats en prévention (de 11h30 à 12h15, Salle C, le mercredi 22 mai, ou un retour d'expérience sur le risque routier par le SIST VO, l'AMET, le CIAMT et le CMIE.

La seconde édition de Préventica 2019 est prévue à Marseille les 8, 9 et 10 octobre. ■



 Pour en savoir plus :

► www.preventica.com

Congrès Santé
et Sécurité au travail

21 au 23 mai 2019

Parc des expositions

Porte de Versailles



NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les SSTI dans le champ d'intervention de l'Opco Santé

Depuis le 1^{er} avril 2019, les SSTI se trouvent dans le champ d'intervention de l'opérateur de compétences Santé (A. du 29 mars 2019, J.O. du 30).

Depuis cette date, les ex-OPCA (principalement Agefos-PME et Opcalia), ne sont plus habilités, en principe, à donner des accords de prise en charge pour des entreprises qui ne sont plus dans leur agrément. Toutefois, des discussions sur la mise en œuvre de conventions de délégation de gestion permettant

de poursuivre l'accompagnement pour une période transitoire sont en cours.

Pour l'instant, les SSTI souhaitant faire des demandes de prise en charge doivent continuer à s'adresser à leur ex-OPCA.

Présanse continue à travailler avec Agefos-PME et Opcalia pour l'organisation de cette période transitoire. Les conventions entre OPCA permettront d'ici la fin de l'année de régulariser la répartition des rôles. ■

RÉSERVEZ LA DATE !

L'AFOMETRA DONNE RENDEZ-VOUS LE 3 OCTOBRE AUX RESPONSABLES FORMATION, RRRH ET DIRECTEURS DE SST

Journée d'information actualités de la formation

3 octobre 2019

Comme chaque année, l'AFOMETRA conviera les directeurs, les responsables ressources humaines et les responsables de formation des Services de santé au travail à une journée d'information gratuite qui fera le point sur les actualités réglementaires de la formation professionnelle et sera également l'occasion de découvrir la nouvelle offre de formation 2020. Cette journée permettra d'exprimer les besoins des Services de santé au travail en matière de formation et d'échanger avec l'équipe de l'AFOMETRA. Une invitation vous parviendra dans les prochaines semaines. Inscriptions et informations : Sophie Gillard : 01 53 95 38 63 / s.gillard@afometra.org

NOUVEAU CYCLE MÉTIER « ASSISTANT(E) DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE »

L'AFOMETRA ouvrira une session de son nouveau cycle métier spécialement conçu pour les assistant(e)s de l'équipe pluridisciplinaire le 7 octobre prochain. Ce cycle de 9 jours répartis sur 2 semaines se conclut par la présentation d'un travail personnel devant un jury. Il reste des places, renseignez-vous : Stéphanie Cazal : 01 53 95 38 47 / s.cazal@afometra.org

L'AFOMETRA POURSUIT SA DÉMARCHE QUALITÉ

Début avril, l'AFOMETRA a effectué avec succès son audit de suivi qui a conforté sa certification à la norme ISO 9001 dans sa version 2015 et affirmé sa volonté de poursuivre son cycle d'amélioration continue.



www.afometra.org
organisme de formation certifié ISO 9001

PARUTION

LE FINANCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES DEPUIS L'ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION DU 19 SEPTEMBRE 2018

Hubert SEILLAN

La Cour de cassation a été conduite à se prononcer pour la première fois dans un arrêt du 19 septembre 2018 sur la question du financement des Services de santé au travail interentreprises dans le cadre d'un contentieux ouvert par une entreprise adhérente à l'encontre de son Service de santé au travail.

Après avoir procédé à une analyse systémique des faits et du droit, Hubert Seillan met en lumière la portée et la signification de l'arrêt et la faiblesse de ses fondements.

Il exprime ses craintes quant à l'émergence d'un risque avéré et élevé de dégradation des pratiques des SSTI. Un risque qui vient en renfort de celui que fait naître le projet de réforme porté par le rapport Lecocq, procédant d'une vision administrative et formelle de la Santé au travail.

Il propose des correctifs possibles du droit qui permettront de revenir à une certaine sérénité et surtout d'accorder aux Services un financement adapté à leurs missions. Ces correctifs peuvent procéder de deux initiatives :

- Venant des Services, lors des contentieux par le dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité.
- Venant des parlementaires, par une proposition de loi.

Format : 125 x 190 mm - 76 pages
Prix : (9,48 € HT) **10 € TTC**

Éditions **DOCIS**

www.editions-docis.com





JOURNÉE D'INFORMATION MÉDECINS-RELAIS – 27 JUIN 2019

Préprogramme

La 7^{ème} journée d'information du réseau des médecins-relais des SSTI se tiendra, le jeudi 27 juin prochain, à l'Espace Chaptal à Paris (23-25 rue Chaptal – 75009 PARIS).

Les inscriptions à cette journée d'information seront ouvertes à compter du 13 mai et jusqu'au 21 juin 2019.

Les membres de ce réseau sont conviés à venir se rencontrer et échanger autour d'un café d'accueil à partir de 9h30, puis autour d'un programme en lien avec l'actualité.

Ce programme permettra de revenir sur les enjeux à venir pour la profession et sera l'occasion d'aborder notamment les thèmes suivants :

- ▶ Présentation du logiciel d'évaluation du risque chimique SEIRICH (INRS)
- ▶ Actualités sur la réforme de la Santé au travail
- ▶ Présentation de l'offre socle des SSTI
- ▶ Systèmes d'information et Thésaurus Harmonisés

En outre, un large temps sera alloué aux questions de la salle et aux échanges entre les participants.

Le nombre de places étant limité, les Services sont invités, dès réception du bulletin de participation, à inscrire le médecin de leur Service, dit « relais », à cette nouvelle journée d'information. ■

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA JOURNÉE MÉDECINS-RELAIS 2019

Les inscriptions à la Journée Médecins-Relais du 27 juin prochain seront ouvertes à compter du 13 juin 2019. Un bulletin de participation à cette réunion gratuite sera adressé, par courrier, aux directions des Services, aux alentours du 10 mai prochain. Ce bulletin sera également disponible sur le site Internet de Présanse.

Les bulletins d'inscription pourront être retournés jusqu'au 21 juin, soit par voie électronique (s.dupery@presanse.fr), soit par courrier (Présanse – A l'attention de Sébastien Dupery – 10 rue de la Rosière – 75015 PARIS).

Les SSTI n'ayant pas encore nommé de médecin-relais sont invités à communiquer sur l'existence de ce réseau et proposer à l'un de leurs médecins d'y participer.

Pour ce faire, ils peuvent informer le Docteur Letheux (c.letheux@presanse.fr) du nom et de l'adresse électronique du médecin du travail mandaté et procéder à son inscription à la journée du 27 juin en retournant le bulletin de participation dûment complété.

PARUTION

Vieillir Je, tu, il... nous Tomes 1 & 2

Philippe CRAMER et Anne MEIGNIEN



Changer son regard sur la vieillesse, sortir du jeunisme à tout prix, se donner des outils pour vieillir agréablement et savoir accompagner une personne dans cet âge de la vie, nous sommes tous concernés.

Les auteurs de cet ouvrage en deux tomes, sociologues, ethnologues, philosophes, médecins, biologistes... sont des spécialistes reconnus dans leur domaine. Tous observent que la vieillesse est une notion subjective, que chaque âge de la vie vaut la peine d'être vécu. L'individu, même « diminué », reste une personne unique, digne de rencontre et de partage et dont l'avis mérite d'être recherché et écouté.

De même, notre espérance de vie et la manière dont nous vieillissons ne dépendent pas tant de données génétiques « écrites dès notre naissance » que de notre hygiène de vie, de l'environnement et de notre attitude préventive face aux risques de maladie : nous sommes pour beaucoup les acteurs de notre propre vieillissement.

Format : 155 x 240 mm
Prix unitaire par tome : 20 € TTC

Éditions **DOCIS**
www.editions-docis.com

PARTENAIRES SANTÉ-TRAVAIL

Focus sur les dernières publications de l'INRS

Ressources :

► Pour en savoir plus : www.inrs.fr

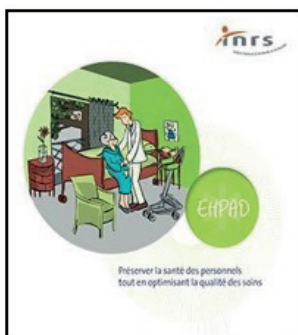
L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) met à disposition, sur son site Internet, plus de 2 000 ressources, dont plus de 600 brochures et dépliants, qui, outre les fondamentaux de la prévention (démarche générale, évaluation des risques, ...), proposent des approches par risque, par métier ou secteur d'activité.

Les dernières publications de l'INRS mises en ligne sont les suivantes :

- Dépliant ED 4701 – **Aide et soins à la personne**
- Dépliant ED 6242 – **Ehpad. Préserver la santé des personnels tout en optimisant la qualité des soins**

- Brochure ED 6150 – **Travailler avec des produits chimiques**
- Revue Bulletin d'informations juridiques – **Actualité juridique de la prévention des risques professionnels**
- Vidéo Anim 165 – **Comment utiliser le logiciel Protecpo ?**
- Vidéo Anim 170 – **Travail de nuit et travail posté**

Ces documents et vidéos sont consultables et/ou téléchargeables sur le site internet de l'INRS. ■



AGENDA

21 au 23 mai 2019
Salon Préventica
Parc des expositions - Paris 15^e

12 juin 2019
Conseil d'Administration
10 rue de la rosière - Paris 15^e

13 juin 2019
Journée d'étude
Paris Marriott Opera Ambassador - Paris 9^e

27 juin 2019
Journée d'information médecins-relais
Espace Chaptal
23-25 rue Chaptal - Paris 9^e

15 & 16 octobre 2019
Journées Santé-Travail
Hôtel Intercontinental
Paris Le Grand - Paris 9^e

56^{ÈMES} JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL DE PRÉSANSE

Extension de l'appel à communication jusqu'au 24 mai 2019

Le thème retenu pour les prochaines Journées Santé-Travail, des 15 et 16 octobre prochains, est celui des « *Nouvelles pratiques des SSTI* ».



JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL 2019
présanse
 PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
 Février 2019

Nouvelles pratiques des SSTI

Le secteur de la Santé au travail a vu se succéder, ces dernières années, des transformations majeures des actions des Services de Santé au Travail.

Les prochaines Journées Santé-Travail de Présanse accroîtront ainsi, les nouvelles pratiques des SSTI mises en œuvre afin de répondre aux évolutions du monde du travail et de la science.

Durant deux jours, les SSTI feront connaître des initiatives pouvant se généraliser ou se transférer, et pourront ainsi valoriser leurs actions en faveur des entreprises et des salariés, mais également faire état de leurs modifications organisationnelles.

Chacun est invité à adresser une proposition de communication autour des thèmes et sous-thèmes suivants :

1. Suivi de l'état de santé
 a. Nouvelles modalités de suivi de l'état de Santé, notamment en fonction du âge et des risques.
 b. Actions mises en œuvre sur des risques émergents.
 c. Organisation de la consultation, protocole, télé-médecine.
 d. Actions collectives, actions individuelles.
 e. Nouvelles organisations liées à la réforme.
 f. Prise en charge de publics particuliers.

2. Actions en milieu de travail et conseils aux entreprises (travailleurs, employeurs, instances, branches)
 a. Prise en compte du besoin des adhérents.
 b. Nouveaux modes de coopération (coopération interne, coopération avec des intervenants extérieurs...)
 c. Actions collectives et individuelles.
 d. Mise en œuvre d'outils de sensibilisation.
 e. Utilisation d'outils de métrologie.
 f. Suivi des actions en milieu de travail et outils d'évaluation.
 g. Évaluation de la mise en œuvre par l'entreprise des recommandations.

3. Traçabilité, veille et recherche
 a. Dossier général d'entreprise.
 b. Dossier médical en Santé au travail.

4. Actions transversales
 a. Moyens et ressources humaines (rationalisation des moyens et des ressources humaines, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, outils d'évaluation et de coordination d'équipe, coopération avec d'autres spécialistes médicaux, appui des étudiants et des stagiaires, organisations des locaux...)
 b. Partenariat et implication du chef d'entreprise.
 c. Adaptation des SSTI aux nouveaux modes de fonctionnement des entreprises, aux nouveaux métiers, aux spécificités organisationnelles de branche...
 d. Prise en compte des distances géographiques entre l'entreprise et le SSTI.
 e. Actions à l'échelle d'un SSTI, de plusieurs Services d'une région ou plus.
 f. Communication du SSTI (périmètre d'action, communication sur l'activité des métiers, journée découverte des pratiques en SSTI...)
 g. Système d'information (digitalisation, interopérabilité, rapprochement des acteurs grâce aux nouvelles technologies, reconnaissance des distances par la technologie...)

Nous vous invitons dès à présent à nous faire parvenir vos retours.
 Les communications bénéficiant d'un caractère transdisciplinaire, ainsi que celles qui incluent un volet évaluation, seront privilégiées.

APPEL À COMMUNICATION

En effet, de nouvelles pratiques sont mises en œuvre, par les Services, afin de s'adapter aux évolutions du monde du travail et de la science.

Ainsi, les personnels des Services sont invités à répondre nombreux à l'appel à communication de cette 56^{ème} édition des Journées Santé-Travail, dont la date de réception des résumés est prolongée jusqu'au vendredi 24 mai 2019.

Durant deux jours, les SSTI sont conviés à faire connaître des initiatives, pouvant se généraliser ou se transférer, d'actions en faveur des entreprises et des salariés, mais également à faire état de leurs modifications organisationnelles.

Il est précieux que les Services puissent venir témoigner, en proposant des communications sur leurs nouvelles

pratiques illustrant notamment les éléments suivants :

- ▶ le suivi de l'état de santé,
- ▶ les actions en milieu de travail et les conseils aux entreprises (travailleurs, employeurs, instances, branches),
- ▶ la traçabilité, la veille et la recherche,
- ▶ les actions transversales.

Pour proposer une communication autour de ce thème, il convient d'utiliser l'appel à communication à retrouver en ligne, sur la page des Journées Santé-Travail 2019 du site www.presanse.fr

Les résumés sont à retourner, par courriel, à l'attention du Dr Letheux, à l'adresse suivante : resume-jst@presanse.fr ■

COMMISSION SYSTÈMES D'INFORMATION

Innovations informatiques en Santé

La Commission Système d'Information (CSI) de Présanse procède, depuis plusieurs années, à une veille des innovations informatiques en santé.

Cette action se situe dans la mission que lui a confiée le Conseil d'Administration de Présanse, de "favoriser l'émergence de systèmes d'information convergents, adaptés aux missions des SSTI et à la pratique des acteurs, et permettant de piloter et de rendre compte de leur activité".

Les membres de la CSI bénéficient ainsi, depuis plusieurs années, de présentations par des SSTI ou des sociétés extérieures, de solutions informatiques innovantes pouvant présenter un intérêt pour la profession.

Des présentations d'outils et de solutions connectées, faites à la CSI, notamment de télémédecine, de télédiagnostic, de tablette pour la réalisation des fiches d'entreprise et le suivi des actions en milieu de travail, feront régulièrement l'objet de restitutions dans les Informations Mensuelles.

Ainsi, l'article ci-après présente, ce mois-ci, l'outil EMPRITE, développé pour les entreprises par l'OPSAT, et permettant de piloter toute la prévention dans celles-ci. ■

LE PORTAIL EMPRITE D'OPSAT

Un outil d'évaluation pour piloter la prévention dans l'entreprise

EMPRITE est un outil informatique développé, sous forme de portail, par l'OPSAT (Organisme pour la Prévention et la Santé au Travail), Service de Franche-Comté, à destination de ses adhérents, afin que ceux-ci puissent déclarer leurs effectifs et piloter leurs démarches santé/sécurité : document unique, évaluation du risque chimique, suivi des plans d'actions.

L'évaluation des risques est au cœur de la démarche mise en œuvre. EMPRITE permet de simplifier les démarches des entreprises, en les regroupant sur un seul point d'entrée. L'outil se veut avant tout facilitateur pour les entreprises.

Un accompagnement par le Service est mis en place tout au long de la démarche, notamment pour aider les entreprises à la saisie.

Au 1^{er} mars 2019, EMPRITE comptait près de 16 000 utilisateurs et quelques 1 350 documents uniques clôturés.

EMPRITE : un outil pour les entreprises de déclaration et d'actualisation des effectifs

Les entreprises se connectent en ligne au portail, depuis un espace dédié à chaque adhérent, pour déclarer leurs effectifs, saisir les postes, y affecter les salariés et déclarer les expositions professionnelles.

EMPRITE repose sur la création, pour chaque entreprise, d'un organigramme composé d'unités et de postes de travail. L'entreprise y rattache, de manière simple et en lien avec les expositions professionnelles, ses salariés.

Pour les risques particuliers, des préconisations de suivi individuel renforcé sont proposées, en fonction du code NAF de l'entreprise.

L'entreprise dispose d'un récapitulatif complet, sous forme de tableau, des éléments renseignés.

A la suite de la déclaration des effectifs ou de son actualisation, les équipes médicales d'OPSAT disposent des données nécessaires à l'organisation du suivi de l'état de santé des salariés.

EMPRITE : un outil d'aide à la réalisation du document unique

EMPRITE permet également à l'entreprise de réaliser son document unique, en identifiant les risques par unité ou par poste. Ceci permet à l'entreprise de coter et prioriser ses risques. Une restitution sous forme d'états synthétiques indique la cotation du risque (fréquence, gravité, maîtrise, niveau de risque) et les pistes d'amélioration.

EMPRITE : un outil pour l'évaluation du risque chimique

Un module est également dédié à l'évaluation du risque chimique, et plus particulièrement à l'analyse des fiches de données de sécurité (FDS). L'entreprise accède à une base de FDS déjà analysées et peut repérer les produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et les sensibilisants.

EMPRITE dispose d'une banque de données de près de 18 000 fiches de données de sécurité (FDS) analysées, dont un peu moins de 5 000, évaluées et analysées par un comité d'experts en toxicologie du Service, disponibles en accès libre. La solution est interopérable avec SEIRICH, outil d'évaluation du risque chimique de l'INRS, et le sera, à termes, avec TOXILIST.

EMPRITE : un outil de pilotage des actions de prévention

EMPRITE permet aux entreprises de définir leurs plans d'action, sous forme de synthèse, de matrice unités/risques, de tableaux de bord des actions et d'une cotation des risques.

En fonction des risques renseignés par l'entreprise, des préconisations généralistes et des pistes d'actions adaptées vont lui être proposées par le SSTI.

Présenté lors de la journée d'étude du 25 avril, le diaporama de l'outil peut être retrouvé en ligne sur presanse.fr

Un tableau de bord permet à l'entreprise de suivre l'avancement des actions préconisées.

EMPRITE : un outil interopérable avec les autres outils et logiciels

Actuellement, EMPRITE est interfacé avec le logiciel MEDTRA (AXESS Solutions) et SEIRICH, mais peut être interopérable avec n'importe quel outil ou logiciel par le développement et la mise en œuvre de connecteurs.

Ainsi, l'ensemble des expositions professionnelles des salariés est tracé dans les dossiers médicaux en Santé au travail (DMST) par une synchronisation des données journalière avec le logiciel métier.

EMPRITE utilise les Thésaurus Harmonisés (codes NAF, PCS-ESE, expositions professionnelles), ainsi que les bases de données de références pour les substances chimiques (base CA, annexe VI du règlement CLP).

En outre, les déclarations des entreprises via EMPRITE sont en conformité avec le RGPD (règlement général de protection des données).

EMPRITE : un outil en constante évolution

L'outil a permis de créer du lien entre les acteurs, de gagner en efficacité et constitue un premier pas vers la dématérialisation.

Son utilisation a donné du sens au travail des personnels de l'OPSAT, a harmonisé les pratiques, mais surtout a amélioré le service rendu aux entreprises et le développement de la prévention.

Pour la solution EMPRITE, l'OPSAT a reçu, en mars dernier, le Trophée de l'innovation 2019, lors de la convention d'AXESS Groupe.

Nonobstant, EMPRITE n'est pas un outil figé, mais en continuelle évolution, tant en termes d'optimisation que d'amélioration de l'ergonomie. En attestent de nouveaux menus en cours d'intégration ou en projet comme, par exemple, un module de demande de visite en ligne, des tableaux de bord du suivi individuel, ou encore un module spécifique pour les agences des entreprises de travail temporaire (ETT).

Par ailleurs, un travail a été entrepris avec l'AST Grand-Lyon pour rendre interopérable le portail « Mon diagnostic prévention (AutoDiag) » développé par ce Service et EMPRITE car il constitue un outil complémentaire.

« Mon diagnostic prévention (AutoDiag) », fera l'objet d'un article dans un prochain numéro des Informations Mensuelles. ■





AMIANTE

Elargissement de l'indemnisation du préjudice d'anxiété

(Cass., Ass. plén., 5 avr. 2019, n° 18-17.442)

L'Assemblée Plénière de la Cour de Cassation, par un arrêt du 5 avril 2019, a rendu un arrêt de principe largement publié concernant l'indemnisation du préjudice d'anxiété lié à l'amiante.

Pour mémoire, par un arrêt du 11 mai 2010, la Cour de Cassation avait, pour la première fois, reconnu l'existence d'un préjudice spécifique d'anxiété pour les salariés ayant travaillé dans un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 (loi instituant l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante ACAATA).

Après différents arrêts sur le sujet, dorénavant, et ce depuis la décision du 5 avril 2019, tout salarié exposé à l'amiante, quelle que soit l'entreprise où il a été exposé, peut demander la réparation de son préjudice d'anxiété.

La Cour de Cassation a en effet jugé qu'« il y a lieu d'admettre, en application des règles de droit commun régissant l'obligation de sécurité de l'employeur, que le salarié qui justifie d'une exposition à l'amiante, générant un risque élevé de développer une pathologie grave, peut agir contre son employeur, pour manquement de ce dernier à son obligation de sécurité, quand bien même il n'aurait pas travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 modifiée. »



Pour tous les salariés qui n'ont pas travaillé dans une entreprise listée au titre de l'ACAATA, une indemnisation au titre du préjudice d'anxiété est désormais possible. Elle est fondée sur « le droit commun de l'obligation de sécurité » de l'employeur. Le salarié, pour obtenir une indemnisation au titre du préjudice d'anxiété, devra apporter une double preuve : celle d'une exposition à l'amiante générant un risque élevé de pathologie grave et celle du préjudice d'anxiété subi.

L'obligation de sécurité de l'employeur n'est plus qualifiée de résultat, ce qui signifie qu'il pourra s'exonérer de sa responsabilité en prouvant qu'il a mis en œuvre les mesures de prévention et de sécurité en adéquation au risque. ■



MOUVEMENTS

(47) M. Marc CLEMMER a remplacé M. COUDREAU dans ses fonctions de directeur du CIST47.

(54) M. Denis RENAUD remplace M. Didier GERARD depuis le 1^{er} avril 2019 à la direction de l'ALSMT.

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Didier Blancquaert, directeur du GIMS de Marseille. Vos témoignages d'amitié et de soutien à ses proches peuvent se traduire, comme il l'avait souhaité, par un don à l'association Caire 13 pour l'accompagnement des travailleurs indépendants atteints de cancer.